

# DECLARATION FISCALE

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012015** et clos le **31122015** Régime simplifié d'imposition   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :  
**SIE MANTES LA JOLIE OUEST**  
**31 BD GEORGES CLEMENCEAU**  
**78200 MANTES LA JOLIE**

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

Identification du destinataire

**SASU SULZER POMPES FRANCE**  
**1 Rue de l'innovation**  
**MANTES INNOVAPARC**  
**78200 BUCHELAY**

<b>113</b> Insp. IFU	<b>303396</b> N° dossier	<b>38374405900015</b> N° Siret
-------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :  
**28-30 rue Roger Salengro**  
**78200 MANTES LA VILLE**

**B ACTIVITE**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Commerce de gros**  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012010**  
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable au taux de 15% <input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) <b>8 633 627</b>
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) <input type="text"/>	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% <input type="text"/>	Plus-values exonérées art.238 quinquies <input type="text"/>

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**  
 (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité   
 Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATI (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

CGA  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
 - Professionnel de l'expertise comptable : **FIDELIO** 15 rue de la Baume 75008 PARIS 0142892863  
 - Conseil :  
 - CGA :  
 - N° d'agrément du CGA

A **BUCHELAY**....., le **08012015**  
 Signature et qualité du déclarant  
**Isabelle SEMENCE** Directrice financière

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données personnelles, un droit d'accès, de rectification, de mise à jour, de suppression et de portabilité des données.



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice

**SASU SULZER POMPES FRANCE**  
**31122015**

**H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME**

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW X3	S COLLETTI DIRECTEUR GENERAL 14 RESIDENCE LE MART 78240 CHAMBOURCY	NP	CITROEN C5	TOUS SERVICES DE L'ENTREPRISE	NP
			CITROEN C4	TOUS SERVICES DE L'ENTREPRISE	NP
			CITROEN C4	TOUS SERVICES DE L'ENTREPRISE	NP
			PEUGEOT 500	TOUS SERVICES DE L'ENTREPRISE	NP
			PEUGEOT 300	TOUS SERVICES DE L'ENTREPRISE	NP
			PEUGEOT 300	TOUS SERVICES DE L'ENTREPRISE	NP

**I DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

439 VC ZA LA VERDOERE 13880 VELAUX

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires <del>abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014</del> , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>							
Adresse de l'entreprise : <b>1 Rue de l'Innovation</b>		78200 BUCHELAY							
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *							
Numéro SIRET * <b>3 8 3 7 4 4 0 5 9 0 0 0 1 5</b>									
		Exercice N, clos le, <b>31122015</b>							
		N-1 <b>31122014</b>							
		Brut 1							
		Amortissements, provisions 2							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement*	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	443 024	75 365	59 459		
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	1 127 750	1 127 750	1 127 750		
		Constructions	AP	AQ	9 724 710	297 865	9 426 845	9 129 685	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 626 651	2 571 944	2 054 707	2 523 384	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 414 361	336 707	1 077 654	699 506	
		Immobilisations en cours	AV	AW	119 264		119 264	40 903	
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV	15 183 846		15 183 846	13 971 058
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE			229	
Prêts	BF	BG	458 628		458 628	447 594			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	202 193		202 193	202 193			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>33 375 792</b>	<b>3 649 540</b>	<b>29 726 252</b>	<b>28 201 761</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 556 413	1 556 413	2 933 117		
		En cours de production de biens	BN	BO	2 837 013	2 837 013	3 830 033		
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	12 315	12 315	2 187		
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	939 212	939 212	2 524 267		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	31 956 467	929 798	31 026 669	46 726 660	
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 499 582	2 499 582	4 761 192		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG	312 136	312 136	2 985 937			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	116 434	116 434	125 076			
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>40 229 573</b>	<b>929 798</b>	<b>39 299 775</b>	<b>63 888 470</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			224	224	6 242		
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	1A	<b>73 605 590</b>	<b>4 579 338</b>	<b>69 026 252</b>	<b>92 096 473</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	218 789	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :				

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

		31/12/2015
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>9 929 226</b>
<b>Autres créances clients</b> CLIENTSFACT.AETABLIR	9 777 572	<b>9 777 572</b>
<b>Autres créances</b> ETAT-PRODUITSARECEVOIR	151 654	<b>151 654</b>

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2015
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>116 434</b>
CCADIVERS	01/01/2016 31/12/2016	116 434	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>116 434</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....6 600 000..... )	DA	6 600 000	6 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	462 366	408 122	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF	24 490	24 490	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG			
	Report à nouveau	DH	7 238 249	6 207 606	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(8 961 768)</b>	<b>1 084 887</b>	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>5 363 337</b>	<b>14 325 106</b>	
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN	30 927	130 158	
<b>TOTAL (II)</b>		DO	<b>30 927</b>	<b>130 158</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	8 276 795	7 216 005	
	Provisions pour charges	DQ	3 402 057	2 724 160	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>11 678 852</b>	<b>9 940 165</b>	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 138	90	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	29 686 918	33 900 268	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	5 171 176	7 847 219	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 782 708	14 664 850	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 056 071	8 151 743	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 187 757	1 152 410	
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	20 593	1 962 356	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>51 910 360</b>	<b>67 678 935</b>		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	42 775	22 109	
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>69 026 252</b>	<b>92 096 473</b>		
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	46 739 184	58 739 716		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 138	90		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

		31/12/2015
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>7 825 048</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>4 600 607</b>
FNPACHATSFR AISGENERAUX	661 038	
PROV.ASSURANCES/CDE	269 018	
PROV.COMMISSIONS	1 668 782	
PROV.HONORAIRES	46 200	
PROV.ETUDESS/CDE	1 173 502	
PROV.S/FR AISDE VOYAGE	74 484	
PROV./FNP A VENIR	436 159	
PROV.ACHATSEMBALLAGES	112 988	
PROV.TRANSPORT	158 435	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>3 224 442</b>
CONGESPAYES	862 534	
DETTESPROVISIONNEESCETAPAY	388 608	
PRIMEAVERSER	354 331	
BONUS	409 040	
CH. SOC. CONGESAPAYER	471 372	
CHARGES SOCIALES SUR CETAPAY	211 090	
AUT.CH.SOCIALESAPAYER	310 136	
PROV. TAXE APPRENTISSAGE	52 379	
PROV. FORMATIONPROFESSIONNELL	77 027	
TAXE AGEFIPHAPAYER	30 970	
I.J.S.S	2 740	
CHARGES FISCALESAPAYER	28 594	
PROV. C3S	25 619	

ANNEXE - Elément 6.12

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2015
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>20 593</b>
Ventes	01/01/2016 31/12/2016	20 593	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>20 593</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	livraisons	Exportations et intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	(25 833)	FB	FC	(25 833)	722 417	
	Production vendue { biens* services* }	FD	22 909 955	FE	FF	22 909 955	32 810 003	
		FG	5 784 187	FH	FI	5 634 247	8 412 612	
		FJ	<b>28 668 309</b>	FK	FL	<b>28 518 368</b>	<b>41 945 031</b>	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *				FM	(982 892)	(2 609 002)	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	100 631	16 200	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	3 306 975	4 960 872	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 770	3 582	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>30 946 853</b>	<b>44 316 683</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	18 198	487 150	
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	4 045 606	9 137 284	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	1 376 703	1 606 620	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	11 745 936	11 447 228	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	642 856	928 022	
	Salaires et traitements *				FY	7 914 752	9 007 990	
	Charges sociales (10)				FZ	3 872 345	4 123 997	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	936 623	575 548
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	310 721	507 074
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	4 258 165	5 776 772	
	Autres charges (12)				GE	3 295 002	2 536 967	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	<b>38 416 905</b>	<b>46 134 652</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>					GG	<b>(7 470 053)</b>	<b>(1 817 969)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 026 168	1 434 620	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	6 242	13 608	
	Différences positives de change				GN	1 241 750	442 854	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	75	965	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	<b>2 274 235</b>	<b>1 892 046</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	224	6 242	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	143 525	144 634	
	Différences négatives de change				GS	1 470 824	284 684	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>1 614 574</b>	<b>435 560</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	<b>659 661</b>	<b>1 456 486</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	<b>(6 810 391)</b>	<b>(361 483)</b>	

4

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	374 008	796 188
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	425 238	425 238
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>801 579</b>	<b>1 221 426</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 955 992	448 604
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 333	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 252 786	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>3 211 110</b>	<b>448 604</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(2 409 531)</b>	<b>772 822</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		(97 356)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(258 154)	(576 192)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>34 022 667</b>	<b>47 430 155</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>42 984 435</b>	<b>46 345 268</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(8 961 768)</b>	<b>1 084 887</b>
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	1 026 168	1 434 620
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	143 297	144 002
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 753	148 952
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 294 711	2 536 967
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		3 211 110	801 579	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2015

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Reprise de provisions pour impôts		425 238
Autres produits exceptionnels		374 008
Cession immobilisations		2 333
Pénalités commerciales clients	1 380 140	
Pénalités fiscales	198	
Autres charges exceptionnelles	575 653	
Dotations exceptionnelles sur immobilisations	68 786	
Dotations pour risques et charges exceptionnelles	1 184 000	
VNC immobilisations cédées	2 333	
<b>Totalisation</b>	<b>3 211 110</b>	<b>801 579</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.		TOTAL I				1		D8		D9					
INCORP.		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				471 435		KE		KF					
CORPORELLES		Terrains				1 127 750		KH		KI					
		Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ	9 187 579	KK	KL	537 131					
			Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1						KM				
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions			[ Dont Com- posants	M2	KP	KQ	KR					
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			[ Dont Com- posants	M3				KS	KT	KU		
			Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	445 125							KW	KX
			Matériel de transport *												
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	557 066	LC	LD	8 851						
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF	LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH	40 903	LI	LJ					197 625	
Avances et acomptes				LK		LL	LM								
TOTAL III				LN	16 468 508	LO	LP	1 378 472							
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T							
		Autres participations				8U	13 971 058	8V	8W	1 212 788					
		Autres titres immobilisés				1P	229	1R	1S						
		Prêts et autres immobilisations financières				1T	649 788	1U	1V	58 860					
		TOTAL IV				LQ	14 621 074	LR	LS	1 271 648					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	31 561 016	ØH	ØJ	2 698 904							
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN	CØ	DØ	D7						
INCORP.		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO	LV	LW	1X	518 389					
CORPORELLES		Terrains				IP	LX	LY	LZ	1 127 750					
		Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC	9 724 710					
			Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF						
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG	MH	MI						
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	4 626 641					
			Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	924 977					
			Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	14 411					
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	474 973						
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX							
		Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA	NB	119 264					
Avances et acomptes				NC	ND	NE	NF								
TOTAL III				IY	NG	NH	NI	17 012 726							
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW						
		Autres participations				IØ	ØX	ØY	ØZ	15 183 846					
		Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D						
		Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G	660 821					
		TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H	15 844 667					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	ØM	33 375 782							

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **31 12 2015**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SASU SULZER POMPES FRANCE** Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts ( col. 1 - col. 2 ) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	PE <b>411 975</b>	PF <b>32 878</b>	PG <b>1 829</b>	PH <b>443 024</b>
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	PM <b>57 894</b>	PN <b>239 971</b>	PO	PQ <b>297 865</b>
	PR	PS	PT	PU
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ <b>2 572 289</b>	QA <b>582 396</b>	QB <b>582 741</b>	QC <b>2 571 944</b>
Autres immobilisations	QD <b>58 758</b>	QE <b>67 888</b>	QF <b>46 305</b>	QG <b>80 342</b>
	QH <b>14 411</b>	QI	QJ	QK <b>14 411</b>
corporelles	QL <b>243 927</b>	QM <b>82 275</b>	QN <b>84 248</b>	QO <b>241 954</b>
	QP	QR	QS	QT
<b>TOTAL III</b>	QU <b>2 947 280</b>	QV <b>972 530</b>	QW <b>713 295</b>	QX <b>3 206 516</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	ØN <b>3 359 255</b>	ØP <b>1 005 408</b>	ØQ <b>715 124</b>	ØR <b>3 649 540</b>

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

**CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES \***

Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>					Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	209 000	4B	3 637	4D	205 363		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	752 101	4F	1 701 977	4G	392 743	4H	2 061 335
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	453 545	4K	576 586	4L	442 485	4M	587 646
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4 533 740	4P	1 042 063	4R	1 958 100	4S	3 617 703
	Provisions pour pertes de change	4T	6 242	4U	224	4V	6 242	4W	224
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	598 227	4Y	314 539	4Z	395 404	5A	517 362
	Provisions pour impôts (1)	5B	2 125 933	5C	1 184 000	5D	425 238	5E	2 884 695
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 261 377	5W	623 000	5X	79 853	5Y	1 804 524	
<b>TOTAL II</b>	5Z	<b>9 940 165</b>	TV	<b>5 442 389</b>	TW	<b>3 703 702</b>	TX	<b>11 678 852</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	619 077	6U	310 721	6V	929 798	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	<b>619 077</b>	TY	<b>310 721</b>	TZ	<b>929 798</b>	UA		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	<b>10 559 242</b>	UB	<b>5 753 110</b>	UC	<b>3 703 702</b>	UD	<b>12 608 650</b>	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	4 568 885	UF	3 272 222			
		- financières	UG	224	UH	6 242			
		- exceptionnelles	UJ	1 184 000	UK	425 238			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

## 2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2015

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision pour impôts	2 125 933	1 184 000	425 238	2 884 695
<b>Totalisation</b>	<b>2 125 933</b>	<b>1 184 000</b>	<b>425 238</b>	<b>2 884 695</b>

## 2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2015

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Autres provisions pour risques et charges	1 261 377	623 000	79 853	1 804 524
<b>Totalisation</b>	<b>1 261 377</b>	<b>623 000</b>	<b>79 853</b>	<b>1 804 524</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	458 628	UR	16 596	US	442 032
	Autres immobilisations financières	UT	202 193	UV	202 193	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	930 330		930 330		
	Autres créances clients	UX	31 026 137		31 026 137		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO )	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	46 421		46 421		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	965		965		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	858 718		858 718	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	694 734		694 734	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	151 654		151 654	
	Groupe et associés (2)	VC	147 090		147 090		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	600 000		600 000		
	Charges constatées d'avance	VS	116 434		116 434		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>35 233 304</b>	VU	<b>34 791 272</b>	VW
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	36 545				
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	25 741				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5 138	5 138			
	à plus d' 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 782 708	10 782 708			
Personnel et comptes rattachés		8C	2 016 514	2 016 514			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 856 789	1 856 789			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 128 555	1 128 555			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	54 213	54 213			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 187 757	1 187 757			
Groupe et associés (2)		VI	29 686 918	29 686 918			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	20 593	20 593			
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>46 739 184</b>	VZ	<b>46 739 184</b>		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31122015</b>			
<b>I. REINTEGRATIONS</b>						<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	5 779		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 651		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 063 361		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	198		Charges financières (art.212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
<b>TOTAL I</b>								<b>3 494 046</b>			
<b>II. DEDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19 %								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
			- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	51 308				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											
Majoration d'amortissement *											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé						Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
<b>TOTAL II</b>								<b>405 237</b>			
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice ( I moins II )		XI			
						déficit ( II moins I )					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
<b>RESULTAT FISCAL BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN	<b>0</b>		XO	<b>8 633 627</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2015

Libellé	Montant
ECP 31/12/2015	42 775
ECA 31/12/2014	6 242
Indemnité assurance étalée perçue en 2004	1 275 715
Dons association	1 500
Frais acquisition titres Matis	94 725
<b>Totalisation</b>	<b>1 420 957</b>

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2015

Libellé	Montant
ECP 31/12/2014	22 109
ECA 31/12/2015	224
CICE	125 650
Produit intégration fiscale SPP	134 376
Produit intégration fiscale WASTEWATER	122 878
<b>Totalisation</b>	<b>405 237</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	1 333 907	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X	224	8Y 6 242
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z	1 760 586	9A 867 723
Provision engagements retraite	9B	276 932	9C 354 431
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Participation légale	9K		9L
Interessement	9M		9N 484 936
C3S-Organic	9P	25 619	9R 72 475
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		<b>2 063 361</b>	<b>1 785 807</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

<b>CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)</b>			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		Montant net à la fin de l'exercice

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	<input type="checkbox"/>
--	--	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



## 2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2015

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Provision pour impôts	1 184 000	425 238
Provision pour perte à terminaison	576 586	442 485
<b>Totalisation</b>	<b>1 760 586</b>	<b>867 723</b>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 207 606	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	54 244					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 084 887		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>7 292 494</b>		Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG	7 238 249						
<b>TOTAL II</b>										ZH	<b>7 292 494</b>		
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	5 939 145	6 276 683				
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois )				J8	345 533	XQ	531 395	572 626				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	154 670	120 659				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 743 313	904 819				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES			ST	3 377 412	3 572 441			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	<b>11 745 936</b>	<b>11 447 228</b>				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	209 122	359 666				
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	433 734	568 356			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	<b>642 856</b>	<b>928 022</b>				
							YY	2 801 225	6 677 134				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YZ	2 980 260	3 734 008				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						ØB	7 914 752					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2014) *						ØS						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						YP	146	147				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 1 handicapés) : 0						RL						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale						ZK	0,90 %	0,90 %				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZR	1					
- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(8 633 627)	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(7 974 258)	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	1	
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	3 8 3 7 4 4 0 5 9 0 0 1 5		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SASU SULZER POMPES FRANCE**Néant  \***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1 MOBILIER	2 333				2 333
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				②	③	④		⑤
1	2 333							
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SASU SULZER POMPES FRANCE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
<b>EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT</b>	Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
		sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
		sur 10 ans					
		sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
<b>TOTAL 1</b>							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1					
		N - 2					
		N - 1					
		N - 2					
		N - 3					
		N - 4					
		N - 5					
		N - 6					
		N - 7					
	N - 8						
N - 9							
<b>TOTAL 2</b>							
<b>B PLUS-VALUES REINTEGrees DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
<b>TOTAL</b>							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SASU SULZER POMPES FRANCE**Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : ..... <b>01012015</b> ..... et clos le : ..... <b>31122015</b> .....		Durée en nombre de mois   <b>12</b>
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises	OA	(25 833)
Production vendue - Biens	OB	22 909 955
Production vendue - Services	OC	5 634 247
Production stockée	OD	(982 892)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	100 631
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3 770
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	<b>27 639 878</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers <sup>(1)</sup></b>		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	18 198
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements ( droits de douane compris )	OP	4 045 606
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	1 376 703
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	11 400 403
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	3 295 002
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	<b>20 135 912</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>OG</b>   align="right"> <b>7 503 966</b>
<b>IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	01/12/2015
	GZ	31/12/2015
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET   
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE   
 ADRESSE ( voie )    
 CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="440 000"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



18

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|5

N° SIRET 3|8|3|7|4|4|0|5|9|0|0|0|1|5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SASU SULZER POMPES FRANCE**

ADRESSE ( voie ) **1 Rue de l'innovation** **MANTES INNOVAPARC**

CODE POSTAL **78200** VILLE **BUHELAY**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique **SAS** Dénomination **PACA POMPES SERVICES**  
 N° SIREN (si société établie en France) **384076931** % de détention **100,00**  
 Adresse : N° **1** Voie **RUE DE L'INNOVATION**  
 Code postal **78200** Commune **BUHELAY** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **SULZER POMPES PROCESS**  
 N° SIREN (si société établie en France) **618500409** % de détention **100,00**  
 Adresse : N° **1** Voie **RUE DE L'INNOVATION**  
 Code postal **78200** Commune **BUHELAY** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **SULZER POMPES WASTEWATER**  
 N° SIREN (si société établie en France) **552051989** % de détention **100,00**  
 Adresse : N° **26** Voie **ALLEE DU PLATEAU**  
 Code postal **93250** Commune **VILLEMONTBLE** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **MATIS INTERVENTIONS**  
 N° SIREN (si société établie en France) **450198759** % de détention **100,00**  
 Adresse : N° [ ] Voie **Zone de Keravel**  
 Code postal **56390** Commune **LOCQUeltas** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNEE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SASU SULZER POMPES FRANCE**

du **01/01/2015**

Adresse **1 Rue de l'innovation 78200 BUCHELAY**

au **31/12/2015**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES (v. notice 1)		
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	COLETTI SANDRO DIRECTEUR GENERAL	14 RESIDENCE LE MARTINVAL 78240 CHAMBOURCY
2	MARTINEZ ROBERT DIRECTEUR DES VENTES C	5 B CHEMIN DE LAMBESC 13760 SAINT CANNAT
3	SUCKOW HANS DIRECTEUR DU CSS	11 AVENUE DE BOUVET 78100 SAINT GERMAIN EN LAY
4	MENIN FRANCK DIRECTEUR VENTES NEW	11 RUE DU 1ER RGMT BOURGOGNE 21490 RUFFEY LES ECHIRAY
5	LEGOY JEAN MAURICE CONSULTANT	3 CLOS DU MOULIN 78200 MENERVILLE
6		
7		
8		
9		
10		

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	134 982			<b>134 982</b>				<b>134 982</b>
2	113 517			<b>113 517</b>				<b>113 517</b>
3	179 515			<b>179 515</b>				<b>179 515</b>
4	140 221		3 042	<b>143 263</b>				<b>143 263</b>
5	125 570			<b>125 570</b>				<b>125 570</b>
6								
7								
8								
9								
10								
**	<b>693 805</b>		<b>3 042</b>	<b>696 847</b>				<b>696 847</b>

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	27 564
<b>Total</b>	<b>27 564</b>

C - ELEMENTS DE REFERENCE ( v. notice 1 ) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) 10	<b>724 410</b>	- de l'exercice ..... 10	<b>(8 633 627)</b>
- de l'exercice précédent 10	<b>887 127</b>	- de l'exercice précédent 10	<b>(4 110 568)</b>
Nom et qualité du signataire Isabelle SEMENCE Directrice financière		A <b>BUCHELAY</b> ....., le <b>08/01/2015</b> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**



Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES**

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2015

Dénomination de l'entreprise : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Adresse : **1 Rue de l'innovation  
MANTES INNOVAPARC**

**78200 BUCHELAY**

N° Siret de l'établissement principal : **38374405900015**

N° SIREN de la société tête de groupe : **383744059**

Activité : **Commerce de gros**

Code activité : **2813Z**

Déclarant Nom du signataire **Isabelle SEMENCE**

Qualité du signataire **Directrice financière**

**A BUCHELAY**

Le **08012015**

**I - GENERALITES**

**Période de référence** Exercice du **01012015** au **31122015**

Entreprises à établissement unique et n'employant pas de salariés exerçant une activité plus de 3 mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions,...), considérées comme mono-établissement, sont dispensées de l'obligation de déclarer leurs effectifs salariés. <b>Si vous êtes dans cette situation, veuillez cocher cette case A1.</b>	A1	<input checked="" type="checkbox"/>
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		

**II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE**

Valeur Ajoutée	A2	7 503 966
Chiffre d'affaires de référence	A3	54 386 231
Chiffre d'affaires de référence du groupe *	B6	12 493 516

\* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

**III - REPARTITIONS DES SALARIES**

**A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE**

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00015	78	BUCHELAY	362	146,00

**B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE**

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

I (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET : 38374405900015

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU**

**78200 MANTES LA JOLIE**

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables ( Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(8 633 627)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(8 633 627)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE  
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET : **3 8 3 7 4 4 0 5 9 0 0 0 1 5**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : **SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU**

Néant  \*

78200 MANTES LA JOLIE

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

**I - REINTEGRATIONS**

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

			E1	
	Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)		E2	3 494 046
	Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E9	
		TOTAL I	E3	<b>3 494 046</b>
<b>II - DEDUCTIONS</b>		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	8 961 768
	Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)		E5	3 165 905
	Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe		EX	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I9	
<b>III - RESULTAT FISCAL</b>		TOTAL II	F1	<b>12 127 673</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2		
	Déficit (II-I)	F3		<b>8 633 627</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8		
	Déficit	F9		<b>8 633 627</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME  
COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

78200 MANTES LA JOLIE

Exercice ouvert le : **01012015**  
clos le : **31122015**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES DEFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	4 110 568
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	4 110 568
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	8 633 627
Total des déficits restant à reporter	H9	12 744 195

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)			
			(3)			
	N-2		(2)			
			(3)			
	N-3		(2)			
			(3)			
	N-4		(2)			
			(3)			
	N-5		(2)			
			(3)			
N-6		(2)				
		(3)				
N-7		(2)				
		(3)				
N-8		(2)				
		(3)				
N-9		(2)				
		(3)				
N-10		(2)				
		(3)				

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0* bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET Société intégrée : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01012015** clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	<b>8 633 627</b>
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 2 du CGI)			CI	47 397
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>		<b>CY</b>	<b>8 681 024</b>
<b>BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)</b>	<b>CZ</b>		<b>DA</b>	<b>8 681 024</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>BS</b>	<b>ED</b>	<b>EE</b>	<b>A8</b>	<b>EF</b>	<b>EG</b>
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET Société intégrée : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BENEFICE (2) FK - FL							
DEFICIT FL - FK		FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

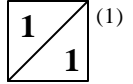


DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET  
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE  
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES  
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :	SULZER POMPES FRANCE		
SIREN de la société mère :	383744059		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	<b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		
SIREN de la société intégrée :	<b>383744059</b>		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE MANTES LA JOLIE OUEST 31 BD GEORGES CLEMENCEAU  78200 MANTES LA JOLIE		
Exercice ouvert le : <b>01012015</b>	clos le : <b>31122015</b>		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice (art. 223 B, alinéa 2)			MA
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du du groupe (art. 223 B, alinéa 3) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 4)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 7)	MI		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 18)	MJ		MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

<b>B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

# DECLARATION FISCALE GROUPE

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012015** et clos le **31122015**  
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe

Régime simplifié d'imposition   
Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU  
78200 MANTES LA JOLIE

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**  
Identification du destinataire  
**SASU SULZER POMPES FRANCE**  
1 Rue de l'innovation  
MANTES INNOVAPARC  
78200 BUCHELAY

<b>113</b>	<b>303396</b>	<b>38374405900015</b>
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

**B ACTIVITE**  
Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Commerce de gros**  
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

28-30 rue Roger Salengro  
78200 MANTES LA VILLE

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012010**

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % <input type="text"/>	Bénéfice imposable au taux de 15% <input type="text"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) <b>7 974 258</b>
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% <input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) <input type="text"/>	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Autres plus-values imposables au taux de 19% <input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 0% <input type="text"/>	Plus-values exonérées art.238 quinquies <input type="text"/>

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité   
Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCAT (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution **2,50 %**

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".**

CGA  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
- Professionnel de l'expertise comptable : FIDELIO 15 rue de la Baume 75008 PARIS 0142892863  
- Conseil :  
- CGA :  
- N° d'agrément du CGA

A **BUCHELAY**....., le .....**08012015**.....  
Signature et qualité du déclarant  
**Isabelle SEMENCE** Directrice financière



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU SULZER POMPES FRANCE**  
et Date de clôture de l'exercice **31122015**

**H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME**

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

**I DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires <del>abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014</del> , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société.)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

Cocher la case si la déclaration  
souscrit concerné la société mère

(Résultat d'ensemble)

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET Société intégrée : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01012015** clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	771 801	CB	8 698 662
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 2 du CGI)			CI	47 397
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	<b>CX</b>	<b>771 801</b>	<b>CY</b>	<b>8 746 059</b>
<b>BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)</b>	<b>CZ</b>		<b>DA</b>	<b>7 974 258</b>

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>BS</b>	<b>ED</b>	<b>EE</b>	<b>A8</b>	<b>EF</b>	<b>EG</b>
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.  
(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION  
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble)



Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

78200 MANTES LA JOLIE

SIRET Société intégrée : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH		
TOTAL		FK			FL		
BENEFICE (2) FK - FL							
DEFICIT FL - FK		FM			FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

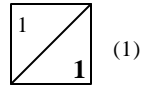
(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT  
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE  
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET : **3 8 3 7 4 4 0 5 9 0 0 0 1 5**

SIE MANTES LA JOLIE OUEST

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **31 BD GEORGES CLEMENCEAU**

78200 MANTES LA JOLIE

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice	Déficit	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas)
	AC	AD	AK	AF	AE	EL
SAS SULZER POMPES FRANCE 3 8 3 7 4 4 0 5 9 0 0 0 1 5		8 681 024				
SAS SULZER PUMPS WASTEWATER 5 5 2 0 5 1 9 8 9 0 0 1 1 9	368 634					
SAS SULZER POMPES PROCESS 6 1 8 5 0 0 4 0 9 0 0 0 1 5	403 167					
SAS PACA POMPES SERVICES 3 8 4 0 7 6 9 3 1 0 0 0 2 9		65 035				
<b>SOUS-TOTAL</b>	BE <b>771 801</b>	BF <b>8 746 059</b>				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA	BB <b>7 974 258</b>				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL  
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET : 38374405900015

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :  
SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

78200 MANTES LA JOLIE

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le :

**31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

<b>I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE</b>			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		54 386 231
Plus-values à 19% (art. 210 F <sup>(1)</sup> , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutrialisées	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-7e alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI, art.223 B-15ème à 19ème alinéas)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	7 974 258
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	7 974 258

<b>II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>							
		19 %		15 %		0 %	
imposables	IA			Z1		EM	
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB			Z2		EN	
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC			Z3		EO	
imputées sur les déficits antérieurs	ID			Z4		EP	
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE			Z5		EQ	
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF			Z6		ER	

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

( A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble )

Dénomination de la société : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

Néant  \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

78200 MANTES LA JOLIE  
Exercice ouvert le : **01012015**  
clos le : **31122015**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

**I - SUIVI DES DEFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	2 453 684
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	2 453 684
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	7 974 258
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	10 427 942

**II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
	N-2			(2) (3)			
	N-3			(2) (3)			
	N-4			(2) (3)			
	N-5			(2) (3)			
	N-6			(2) (3)			
	N-7			(2) (3)			
	N-8			(2) (3)			
	N-9			(2) (3)			
	N-10			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

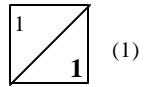
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES CREDITS D'IMPOT  
ET CREANCES IMPUTABLES**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET **3 8 3 7 4 4 0 5 9 0 0 0 1 5**

SIE MANTES LA JOLIE OUEST

Adresse du service des impôts des entreprises 31 BD GEORGES CLEMENCEAU  
où est déposée la déclaration de résultats :

78200 MANTES LA JOLIE

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés 1	Crédit d'impôt recherche 2	CICE 3	Crédit d'impôt famille 4	Réduction d'impôts Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI) 5	Crédit d'impôt apprentissage 6	Autres crédits (2) 7	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
							Cédées à la mère 8	Utilisées par la mère 9
SAS SULZER POMPES FRA S.A.S.U		125 650		900				
SAS SULZER PUMPS WAS S.A.S		56 500			933			
SAS SULZER POMPES PROC		10 219						
SAS PACA POMPES SERVIC		65 925			2 128			
<b>TOTAL</b>		<b>258 294</b>		<b>900</b>	<b>3 061</b>			
	LA	LO	LI	LH	LJ	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SAS SULZER POMPES FRA	126 550		
SAS SULZER PUMPS WAS	56 500	933	
SAS SULZER POMPES PROC	10 219		
SAS PACA POMPES SERVIC	65 925	2 128	
<b>TOTAL</b>	<b>259 194</b>	<b>3 061</b>	
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CREANCES NON RETENUS  
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE  
A COMPTEUR DU 1er JANVIER 1992**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET : 38374405900015

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE MANTES LA JOLIE OUEST  
31 BD GEORGES CLEMENCEAU

78200 MANTES LA JOLIE

Exercice ouvert le : **01012015**

clos le : **31122015**

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6	
SAS SULZER POMPES	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
S.A.S.U	Au titre de l'exercice					
SAS SULZER PUMPS	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
S.A.S	Au titre de l'exercice					
SAS SULZER POMPES P	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS PACA POMPES SER	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
<b>TOTAL</b>						

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.  
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
- (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.  
Dans ce cas, il convient :  
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.  
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION  
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :	<b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>									
SIREN de la société mère :	3	8	3	7	4	4	0	5	9	
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE MANTES LA JOLIE OUEST 31 BD GEORGES CLEMENCEAU  78200 MANTES LA JOLIE									
Exercice ouvert le : <b>01012015</b>	clos le : <b>31122015</b>									

**SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES**

Bien <b>NO</b>	Propriétaires successifs <b>NP</b>	Valeur d'origine <sup>1</sup> <b>NQ</b>	Amortissements déduits <sup>2</sup> <b>NR</b>	Suppléments d'amortissements <sup>3</sup> <b>NS</b>

+/- values non encore imposées <sup>4</sup>					
NT					
Plus-values			Moins-values		
Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement; mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**  
**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE**  
**D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE**  
(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET de la société mère : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01012015** clos le : **31122015**

**I : Liste des sociétés membres du groupe, sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères (3) au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	383744059	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SULZER POMPES FRANCE					
Adresse	1 Rue de l'innovation 78200 BUCHELAY					
Siren	552051989	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SULZER PUMPS WASTEWATER FRANCE					
Adresse	26 allée du Plateau 93250 VILLEMOMBLE					
Siren	618500409	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SULZER POMPES PROCESS					
Adresse	1 RUE DE L'INNOVATION 78200 BUCHELAY					

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223A du CGI précise que la détention de 95% au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Précisez la mention de "société intermédiaire" "entité mère non résidente" ou "société étrangère" dans le cadre dénomination

**II : Liste des sociétés qui ont cessé d'être membres du groupe, sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES**  
**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE**  
**D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE**

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET de la société mère : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01012015** clos le : **31122015**

**I : Liste des sociétés membres du groupe, sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères (3)**  
**au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	384076931	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PACA POMPES SERVICES					
Adresse	1 RUE DE L'INNOVATION MANTES INNOVAPARC 78200 BUCHELAY					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223A du CGI précise que la détention de 95% au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Précisez la mention de "société intermédiaire" "entité mère non résidente" ou "société étrangère" dans le cadre dénomination

**II : Liste des sociétés qui ont cessé d'être membres du groupe, sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			



**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE  
POUR L'EXERCICE SUIVANT**

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET de la société mère : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01/01/2016** clos le : **31/12/2016**

**I : Liste des sociétés membres du groupe, des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères (3)  
au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	383744059	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SULZER POMPES FRANCE					
Adresse	1 Rue de l'innovation 78200 BUCHELAY					
Siren	552051989	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SULZER PUMPS WASTEWATER FRANCE					
Adresse	26 allée du Plateau 93250 VILLEMOMBLE					
Siren	618500409	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SULZER POMPES PROCESS					
Adresse	1 RUE DE L'INNOVATION 78200 BUCHELAY					

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95% au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95% au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Précisez la mention de "société intermédiaire" "entité mère non résidente" ou "société étrangère" dans le cadre dénomination

**II : Liste des sociétés qui ont cessé d'être membres du groupe, des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant**

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			





**MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE  
POUR L'EXERCICE SUIVANT**

(article 223 A du CGI)

Dénomination de la société mère : **SASU SULZER POMPES FRANCE**

N° SIRET de la société mère : **38374405900015**

Exercice ouvert le : **01/01/2016** clos le : **31/12/2016**

**I : Liste des sociétés membres du groupe, des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères (3)  
au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans le groupe (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	384076931	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	PACA POMPES SERVICES					
Adresse	1 RUE DE L'INNOVATION MANTES INNOVAPARC 78200 BUCHELAY					
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

(1) Porter OUI dans la case si la société est entrée dans le groupe à l'ouverture de l'exercice liquidé. Dans le cas contraire, inscrire NON.

(2) L'article 223 A du CGI précise que la détention de 95% au moins du capital d'une société s'entend de la détention en pleine propriété de 95%

au moins des droits à dividendes et de 95 % au moins des droits de vote, attachés aux titres émis par cette société. Lorsque ces taux ne sont pas identiques, la société indiquera le plus faible de ces deux taux.

(3) Précisez la mention de "société intermédiaire" "entité mère non résidente" ou "société étrangère" dans le cadre dénomination

**II : Liste des sociétés qui ont cessé d'être membres du groupe, des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant**

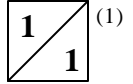
Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET  
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE  
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES  
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dénomination de la société mère :	SULZER POMPES FRANCE		
SIREN de la société mère :	383744059		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	<b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b>		
SIREN de la société intégrée :	<b>383744059</b>		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE MANTES LA JOLIE OUEST 31 BD GEORGES CLEMENCEAU  78200 MANTES LA JOLIE		
Exercice ouvert le : <b>01012015</b>	clos le : <b>31122015</b>		
<b>A - RESULTAT D'ENSEMBLE</b>	<b>Montants rapportés au résultat d'ensemble</b>		<b>Montants déduits du résultat d'ensemble</b>
Quote-part de frais et charges afférente aux produits de participation ouvrant droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice (art. 223 B, alinéa 2)			MA
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 3) <sup>2</sup>			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 4)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 7)	MI		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 18)	MJ		MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
<b>TOTAL</b>	MP		MQ

<b>B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE</b>	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
<b>TOTAL</b>	NC	NF	NI	NL

<sup>1</sup> La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

<sup>2</sup> Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.



**N°2079-CICE-SD**

(article 244 quater C du CGI)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Dépenses engagées  
au titre de 2015

**CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI**

**Nouveauté : Un nouveau tableau n°2069-RCI, annexé à la déclaration de résultat, permet aux entreprises de déclarer tous leurs crédits d'impôt. Si vous déclarez le crédit d'impôt CICE sur l'imprimé n°2069-RCI-SD vous êtes dispensés du dépôt de la déclaration n°2079-CICE-SD. Le présent formulaire vous permettra de calculer votre crédit et sera transmis à l'administration fiscale uniquement en cas de demande d'information.**

VOUS POURREZ TELE-DECLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCEDURE EDI-TDFC. POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA TELEDECLARATION, VEUILLEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE "PROFESSIONNELS"

Exercice ouvert le **01012015** Clos le **31122015**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
<b>SASU SULZER POMPES FRANCE</b> <b>1 Rue de l'innovation</b> <b>78200 BUCHELAY</b>	383744059
	Ancienne adresse (en cas de changement) : 28-30 rue Roger Salengro 78200 MANTES LA VILLE

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	X	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère
		SAS SULZER POMPES FRANCE 1 Rue de l'innovation 78200 BUCHELAY	383744059

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT	ANNEE CIVILE 015	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) <sup>1</sup>	1	4 304 900
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	258 294
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x6 %) x 10%)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	258 294
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
<b>Montant total du crédit d'impôt</b> (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	258 294

**II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2) x 3
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.



### III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
<b>TOTAL</b>				

### IV - UTILISATION DE LA CREANCE

#### IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

<b>Cas général</b>		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	258 294
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	258 294
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	258 294

#### Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	258 294
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	258 294
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	258 294

#### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042C-PRO (case 8TL ou 8UW).

#### IV-4. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit (hors préfinancement) :

Solde de la créance non imputé sur l'impôt dont la mobilisation sera demandée	18	
---	----	--

<sup>3</sup> Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

**Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

---

<sup>3</sup> Si vous télédeclarez via TDFC la déclaration n°2079-CICE-SD, vous devez utiliser ce nouveau service pour la demande de remboursement de la créance de CICE. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'espace "Professionnels" du portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**DECLARATION DE LA POLITIQUE DE PRIX DE TRANSFERT**  
EXERCICE OUVERT LE : 01012015 ET CLOS LE : 31122015

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU SULZER POMPES FRANCE	1 Rue de l'innovation MANTES INNOVAPARC 78200 BUCHELAY
SIRET 38374405900015	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
1 Rue de l'innovation MANTES INNOVAPARC 78200 BUCHELAY	28-30 rue Roger Salengro  78200 MANTES LA VILLE
B - ACTIVITE	
Activités exercées Commerce de gros	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
FIDELIO 15 rue de la Baume  75008 PARIS  <i>Tél : 0142892863</i>	     <i>Tél :</i>
Service des impôts des entreprises :	Identité du déclarant :
SIE MANTES LA JOLIE OUEST 31 BD GEORGES CLEMENCEAU  78200 MANTES LA JOLIE	Date : Lieu : BUCHELAY  Qualité et nom du signataire : Isabelle SEMENCE Directrice financière  Signature :

**1 Informations générales sur le groupe d'entreprises associées**

Principales activités du groupe auquel l'entreprise appartient (1)	Actifs incorporels détenus par le groupe utilisés par l'entreprise déclarante (brevets, marques, noms commerciaux, savoir faire et autres)	
	Nature de l'actif incorporel (2)	Etat d'implantation de l'entreprise propriétaire ou copropriétaire de l'actif incorporel (selon norme ISO) (3)
Vente de systèmes de pompes neufs et de pièces détachées, maintenance et réparations de machines tournantes.	Brevets	SUISSE
	Noms commerciaux	SUISSE

Description générale de la politique de prix de transfert appliquée par le groupe et en relation avec l'entité déclarante (4) :

Les informations « groupe » fournies au cadre 1 de la présente déclaration concernent uniquement la ligne de métier du groupe Sulzer à laquelle appartient l'entité déclarante.

En accord avec les principes directeurs de l'OCDE, le groupe Sulzer applique le principe de pleine concurrence pour fixer les prix des transactions entre sociétés.

La méthode appliquée pour arriver au prix le plus proche du prix de pleine concurrence est déterminée en fonction des caractéristiques de chaque transaction.

Les entités de la Division Sulzer Pompes sont rémunérées sur la base de la méthode prix de revente.

Concernant les transactions usuelles du niveau des charges, les règles de fixation des prix de transfert sont les suivantes :

- achats et prestations de services : coût majoré,
- redevances de marque et de brevet : prix comparable sur marché libre,
- charges financières : prix comparable sur marché libre.

**2 Description de l'activité avec état récapitulatif, par nature et montant, des opérations de plus de 100 000 € réalisées avec d'autres entreprises associées et présentation des méthodes de détermination des prix de transfert**

Nature des transactions avec des entreprises associées	Montant agrégé supérieur à 100 000 € des transactions par nature (5)	Pays concernés par le flux (selon norme ISO) (6)	Indiquer les méthodes appliquées ( (7) à (12) )	Case à cocher si changement intervenu au cours de l'exercice (13)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes			Prix de revente	<input type="checkbox"/>
Prestations de services				<input type="checkbox"/>
Commissions				<input type="checkbox"/>
Redevances de brevet				<input type="checkbox"/>
Redevances de marque				<input type="checkbox"/>
Redevances de savoir faire				<input type="checkbox"/>
Autres redevances de droits de propriété intellectuelle				<input type="checkbox"/>
Produits financiers				<input type="checkbox"/>
Flux sur instruments financiers à terme				<input type="checkbox"/>
Autres produits				<input type="checkbox"/>
<b>CHARGES</b>				
Achats			Coût majoré	<input type="checkbox"/>
Prestations de services		SUISSE	Coût majoré	<input type="checkbox"/>
Commissions				<input type="checkbox"/>
Redevances de brevet		SUISSE	Prix comparable sur marché libre	<input type="checkbox"/>
Redevances de marque		SUISSE	Prix comparable sur marché libre	<input type="checkbox"/>
Redevances de savoir faire				<input type="checkbox"/>
Autres redevances de droits de propriété intellectuelle				<input type="checkbox"/>
Charges financières		SUISSE	Prix comparable sur marché libre	<input type="checkbox"/>
Flux sur instruments financiers à terme				<input type="checkbox"/>
Autres charges				<input type="checkbox"/>



Nature des transactions avec des entreprises associées	Montant agrégé supérieur à 100 000 € des transactions par nature (5)	Pays concernés par le flux (selon norme ISO) (6)	Indiquer les méthodes appliquées ( (7) à (12) )	Case à cocher si changement intervenu au cours de l'exercice (13)
<b>ACQUISITIONS D'ACTIFS</b>				
Brevets				<input type="checkbox"/>
Marques				<input type="checkbox"/>
Fonds de commerce				<input type="checkbox"/>
Biens meubles incorporels				<input type="checkbox"/>
Biens meubles corporels				<input type="checkbox"/>
Biens immeubles				<input type="checkbox"/>
<b>CESSIONS D'ACTIFS</b>				
Brevets				<input type="checkbox"/>
Marques				<input type="checkbox"/>
Fonds de commerce				<input type="checkbox"/>
Biens meubles incorporels				<input type="checkbox"/>
Biens meubles corporels				<input type="checkbox"/>
Biens immeubles				<input type="checkbox"/>

Activité de la société déclarante (14) :

- description des changements intervenus au cours de l'exercice si colonne (13) du tableau cochée
- description de la méthode appliquée si le choix "Autres méthodes" est sélectionné (12)
- et / ou observations complémentaires

- La société a pour activité la conception, la fabrication, le négoce et la réparation de matériel de pompage en usine ou sur les sites des clients.
  - Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice clos au 31/12/2014.